

*L'association Terran, terre de partage propose en partenariat avec  
l'association Les Échos Logiques d'Alsace Bossue un*

## **STAGE DE FABRICATION D'UNE RUCHE EN VANNERIE**

Découvrez la technique de la vannerie spiralée cousue et fabriquez avec vos mains une ruche en paille de seigle bio sur un socle en bois. Chaque stagiaire réalise une ruche (valeur 150 euros) d'une forme selon son inspiration. Formateurs : Christina Otto et Bernard Bertrand

**Au programme** : acquisition de notions de vannerie et d'apiculture naturelle. Toutes les fournitures pour la ruche sont incluses (paille, bois, cordelette, pourget)

**Date** : samedi 16 et dimanche 17 mai 2020

**Coût du stage** : 210 euros (dont arrhes de 70€)

**Contact** :

Lauriane Durant (organisation) : [asso.elab@protonmail.com](mailto:asso.elab@protonmail.com) ; tél. 03 88 00 80 16

Christina (contenu) [christinaotto31@gmail.com](mailto:christinaotto31@gmail.com) ; tél. 06 38 02 26 93

**LIEU** : EN ALSACE - LA FERME DU VIEUX POIRIER - RUE DES CHAMPS - 67260 SCHOPPERTEN

**Jour 1** : apprentissage de la technique de vannerie spiralée cousue, démarrage du tressage sur le socle en bois avec la paille de seigle et cordelette

**Jour 2** : tressage et détermination de la forme de la ruche, notions de conduite des ruches, démonstration du travail de la ronce et des éclisses, mélange et application du pourget



---

**Formations** : accueil samedi 9h30, puis de 9 h à 12 h et 14h à 17h30.

Inclus tous les cours théoriques et pratiques, ainsi que tout le matériel nécessaire à leur bonne tenue. Café et infusion offerte.

Apportez un tablier ou vêtements adaptés, un sécateur, un couteau de poche (type opinel), des bottes en cas de pluie, des gants.

**Ne sont pas inclus dans les tarifs** : Les repas.

L'association Les Échos Logiques d'Alsace Bossue propose un repas bio à 10€ soit 20€ pour le week-end.  je réserve

Hébergement : possibilité de poser sa tente à la ferme pour 5€/nuit sinon Lauriane vous donne des sites d'hébergements sur demande  je réserve

N'oubliez pas que, quelque soit l'activité choisi, chaque stagiaire est tenu de souscrire à une **assurance responsabilité civile et accidents**.

Conditions particulières : en cas d'**annulation du stage** de notre part (nombre de participants insuffisant), les arrhes versés vous seront retournés. Si l'annulation vient de votre part, à moins de 15 jours de la date prévue du début du stage les arrhes resteront acquis.

